



5 CLÉS...

POUR DÉCRYPTER LES NAO 2019

Depuis des années à **SAFRAN** vous vous demandez à chaque fois pourquoi votre augmentation ne correspond pas aux chiffres annoncés lors des NAO ? Pourquoi vous n'avez pas « la moyenne » alors que vous avez atteint vos objectifs ? AI, AG, plancher, Prime Ancienneté... vous pédalez dans la semoule ? Alors voici 5 clés pour vous aider à déchiffrer l'accord NAO négocié et signé par **FO** le 14 mars 2019.

1 Augmentation Générale des salaires de 1,15 %

Si vous êtes salariés Non Cadres, nous avons obtenu la garantie que votre salaire de base va augmenter de 1,15 % en 2019. C'est une augmentation collective, tout le monde la touche... même si votre chef ne vous aime pas ! Elle est incluse dans le pourcentage indiqué lors de la remise des enveloppes. **FO a revendiqué que les Cadres puissent également bénéficier d'une augmentation garantie, au moins pour maintenir le niveau de vie.** Ce n'est pas avec un pouvoir d'achat rabougri que l'on devient plus motivé pour atteindre ses objectifs...

2 L'Augmentation Individuelle : la part de rémunération au mérite...

1,30 % pour les Non Cadres et **2,65 %** pour les Cadres. Non, contrairement aux idées reçues, ce n'est pas nécessairement ce que vous toucherez si vous avez atteint vos objectifs ! Ces pourcentages correspondent aux budgets qui vont être alloués pour les augmentations individuelles. Par exemple pour les Non Cadres, **chaque établissement** disposera d'une enveloppe égale à 1,30 % de la somme des salaires Non Cadres.

Et là ATTENTION, rien ne garantit que chaque service dispose réellement de 1,30 % ! La direction d'établissement pouvant décider d'octroyer une plus grande enveloppe à un service au détriment d'un autre.

3 Les 0,2 % de Prime d'Ancienneté

Cette prime n'est pas négociée lors des NAO ! Tous les Non Cadres de la Métallurgie la perçoivent dès 3 ans d'ancienneté. Son montant augmente en fonction de votre ancienneté, votre coefficient, votre catégorie et de la valeur d'un point négocié tous les ans.

En 2019, l'évolution moyenne des primes d'ancienneté de SED équivaut à une enveloppe de 0,2 % de la masse salariale. Ce qui ne veut pas dire que votre prime d'ancienneté va augmenter d'autant !



4 Le « budget spécifique » : le bonus de juillet

Grâce à cet accord, une partie des salariés va bénéficier d'une augmentation de salaire supplémentaire à compter de juillet 2019. A condition de se trouver dans l'une des situations suivantes :

- 1- avoir une évolution de carrière : promotion, changement de poste, prise de responsabilités,...
- 2- avoir un salaire nécessitant un rattrapage afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- 3- être sur une mission de transmission de ses connaissances et compétences,
- 4- avoir un salaire inférieur aux nouvelles recrues du fait d'un faible salaire d'embauche.

FO se félicite de cette mesure qui permettra de répondre à des situations ressenties comme injustes par les anciens embauchés et à l'origine de frustration et de démotivation.

Pour financer ces suppléments et rattrapages nécessaires, l'enveloppe s'élève à 0,15 % de la masse salariale.

5 Les primes : le coup de pouce pour le pouvoir d'achat

Nous avons obtenu l'augmentation de deux primes majeures : les **primes d'équipe** (+ 1,15 %) et **d'énergie** (+7,40 %). **Les adhérents FO se félicitent d'avoir arraché le coup de pouce de 3 % sur la prime d'équipe de Fougères !**

Et pour les événements heureux de la vie : **naissances, PACS / mariage**, ou encore **médailles d'honneur du travail** et **gratification des 30 ans**, les primes sont augmentées de 1,15 %.